CEJM — Chapitre 7

La régulation des activités économiques par le droit

Étude de cas : FoodTech Lyon — Startup de livraison de repas artisanaux

FoodTech Lyon est une startup fondée en 2021 à Lyon, spécialisée dans la livraison de repas artisanaux via l'application LeChef.fr. Elle fait face à plusieurs menaces juridiques : imitation de son logo, débauchage de livreurs, pratiques anticoncurrentielles de DeliverWorld et rachat de son fournisseur principal.



Partie 1 — Pourquoi et comment le droit régule le marché ? — 4 pts

Régulation vs réglementation · 4 fonctions du droit économique · Droit comme levier de développement

Q 1 — Les fondements de la régulation — 4 pts

a) Distinguez régulation et réglementation en vous appuyant sur le contexte de FoodTech Lyon.

b) Identifiez les quatre fonctions du droit économique et illustrez chacune par un exemple lié à FoodTech Lyon.

c) Expliquez pourquoi le droit est aussi un outil de développement pour FoodTech Lyon.



Partie 2 — Les acteurs de la régulation — AAI et ADLC — 10 pts

CNIL · AMF · ADLC · Indépendance · Contrôle des concentrations

Q 2 — Les Autorités Administratives Indépendantes — 5 pts

Un concurrent soupçonne FoodTech Lyon de collecter abusivement des données personnelles. Par ailleurs, FoodTech Lyon envisage une levée de fonds en bourse.

a) Définissez une AAI en précisant ses trois caractéristiques principales.

b) Identifiez l'AAI compétente pour chacune des deux situations et justifiez.

c) Pourquoi l'indépendance de ces autorités vis-à-vis du gouvernement est-elle essentielle ?

Q 3 — L'Autorité de la Concurrence (ADLC) — Rachat de ChefPartenaire — 5 pts

DeliverWorld annonce le rachat de ChefPartenaire, principal fournisseur de FoodTech Lyon (40 % de son approvisionnement).

a) Définissez le rôle spécifique de l'ADLC dans le contrôle des concentrations.

b) Expliquez la procédure que DeliverWorld devra suivre avant de finaliser ce rachat.

c) Analysez les risques que cette concentration représente pour FoodTech Lyon et le marché.

d) Précisez le niveau maximal de sanction que peut infliger l'ADLC.



Partie 3 — Pratiques anticoncurrentielles — Ententes et abus de position dominante — 11 pts

Art. L420-1 Code de commerce · Clémence · Prix prédateurs · Exclusivité forcée

Q 4 — Les ententes illicites — Fixation de prix en commun — 6 pts

Les cinq principaux concurrents de FoodTech Lyon pratiquent tous exactement le même tarif de livraison, après des réunions régulières entre leurs directeurs commerciaux.

a) Qualifiez juridiquement cette pratique en vous appuyant sur le fondement légal.

b) Identifiez le type d'entente précis parmi les exemples vus en cours.

c) Expliquez les effets néfastes sur le marché et sur FoodTech Lyon.

d) Décrivez la procédure de clémence et expliquez pourquoi elle est efficace pour l'ADLC.

Q 5 — L'abus de position dominante — DeliverWorld — 5 pts

DeliverWorld (65 % de parts de marché) impose des contrats d'exclusivité aux restaurateurs et pratique des prix à 0,50 € la livraison, inférieurs à ses coûts réels.

a) Distinguez position dominante et abus de position dominante.

b) Identifiez et qualifiez les deux pratiques abusives décrites.

c) Expliquez les sanctions pour DeliverWorld et les recours pour FoodTech Lyon.



Partie 4 — Concurrence déloyale — Pratiques de QuickRepas — 6 pts

Art. 1240 Code civil · Imitation · Désorganisation · Dénigrement · Tribunal de Commerce

Q 6 — Identification des pratiques déloyales de QuickRepas — 6 pts

QuickRepas : (1) Application "LeChef-Express" avec logo quasi-identique à "LeChef.fr" · (2) Débauchage simultané des 12 meilleurs livreurs · (3) Messages réseaux sociaux : "les repas de LeChef.fr ne respectent pas les normes sanitaires"

a) Rappelez les trois conditions de la responsabilité civile en matière de concurrence déloyale.

b) Qualifiez juridiquement chacun des trois comportements en utilisant les quatre types.

c) Identifiez la juridiction compétente et précisez les trois types de sanctions applicables.



Partie 5 — Propriété industrielle — Le brevet — 6 pts

Critères de brevetabilité · Enjeux économiques · INPI · 20 ans

Q 7 — La protection par le brevet — Algorithme de recommandation culinaire — 6 pts

FoodTech Lyon a développé un algorithme de recommandation culinaire personnalisée en investissant 200 000 €. Cet algorithme n'a jamais été publié ni divulgué.

a) Définissez le brevet et précisez son objet de protection.

b) Vérifiez si l'algorithme remplit les trois critères de brevetabilité (justifiez chaque réponse).

c) Expliquez les enjeux économiques du brevet pour FoodTech Lyon (3 avantages).

d) Indiquez la durée de protection et l'organisme de dépôt compétent en France.



Partie 6 — Propriété industrielle — La marque "LeChef.fr" — 5 pts

4 conditions de validité · Risque d'antériorité · INPI · 10 ans renouvelable

Q 8 — La protection de la marque "LeChef.fr" — 5 pts

FoodTech Lyon n'a jamais déposé officiellement "LeChef.fr". QuickRepas vient de déposer "Le Chef Express" à l'INPI.

a) Définissez la marque et précisez les quatre conditions de validité vues en cours.

b) Vérifiez si "LeChef.fr" remplit ces quatre conditions.

c) Analysez le risque juridique lié à l'absence de dépôt et expliquez l'urgence d'agir.

d) Précisez la durée initiale de protection et les modalités de renouvellement.



Partie 7 — Synthèse — Stratégie juridique globale pour FoodTech Lyon — 8 pts

Tableau comparatif · Plan d'action prioritaire · Veille juridique · DMA · DSA

Q 9 — Comparatif des mécanismes et recommandations — 8 pts

a) Complétez le tableau comparatif des quatre mécanismes juridiques ci-dessous :

Mécanisme	Objet de protection	Durée	Organisme	Type de sanction
Brevet				
Marque				
Conc. déloyale				
ADLC — Entente				

b) Proposez un plan d'action juridique prioritaire pour FoodTech Lyon en classant les 5 menaces par ordre d'urgence et en précisant l'action à mener.

c) Expliquez pourquoi la mise en place d'une veille juridique est indispensable pour FoodTech Lyon dans le secteur des plateformes numériques.